

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL:
ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 3**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 95 50 33 U35 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : ENTRETIEN D'AIDE – NIVEAU 3

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant, à la lumière d'un questionnement éthique :

- ◆ d'approfondir les techniques d'intervention du conseiller conjugal et familial en matière d'accueil et d'entretien d'aide individuel ;
- ◆ d'expérimenter les techniques d'intervention relatives à l'analyse de la demande et l'accompagnement du couple dans la compréhension de ses difficultés ;
- ◆ d'expérimenter les méthodes du conseiller conjugal et familial en les liant à des cadres théoriques de référence diversifiés.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers d'une épreuve écrite ou orale :

- ◆ analyser, en se situant dans le cadre des limites de son travail de conseiller conjugal et familial, une situation problème amenée par lui ou par les chargés de cours en y intégrant les données de l'ethnopsychiatrie et de la psychopathologie ;
- ◆ proposer des stratégies spécifiques au conseiller conjugal et familial ;
- ◆ décrire les différents aspects de la sexologie ;
- ◆ décrire la structuration du couple et son évolution, en lien avec l'histoire de celui-ci ;
- ◆ présenter, pour une MST, l'épidémiologie, la symptomatologie et les moyens de prévention,

à partir d'une situation de crise de couple et/ou de famille :

- ◆ décrire les éléments juridiques présents et les mettre en lien avec les législations concernées ;
- ◆ déterminer les zones d'intervention du judiciaire, de l'extrajudiciaire et du conseiller conjugal et familial ;
- ◆ formuler et justifier une méthodologie de l'analyse de situations de couple et/ou de famille en utilisant de façon adéquate, pertinente et critique les concepts, notions et outils d'analyse relevant de la sociologie du couple et de la famille,

dans le cadre d'une situation professionnelle exemplative de relation d'aide individuelle imposée :

- ◆ mettre en œuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ réaliser une analyse de la demande explicite et implicite ;
- ◆ proposer des hypothèses de travail ;
- ◆ établir un cadre d'intervention approprié ;
- ◆ repérer les potentialités et les freins de la personne ;
- ◆ mettre en œuvre des stratégies d'accompagnement ;
- ◆ différencier le monde de l'aidé et de l'aidant ;
- ◆ analyser les normes et les valeurs en jeu ;
- ◆ identifier les interactions entre l'aidant et l'aidé ;
- ◆ expliciter les spécificités des approches systémique et analytique, leurs limites et leurs intersections,

en outre, à partir d'entretiens d'aide individuels menés par l'étudiant :

- ◆ rédiger les rapports des entretiens menés selon des critères préalablement définis ;
- ◆ formuler des hypothèses de travail ;
- ◆ énoncer ses points forts et ses points faibles ;
- ◆ réexaminer sa pratique professionnelle à la lumière des remarques formulées par l'équipe et/ou le chargé de cours.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des U.F. :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 2 » - 955029U35D2 ;
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychosexologie : niveau 1 » - 955027U35D2 ;
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : stage d'intervention : niveau 1 » - 955030U35D2 ;
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : psychopathologie et ethnopsychiatrie » - 955026U35D2 ;
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments sociétaux : niveau 2 » - 955028U35D2.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>3.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale	CT	F	50
Techniques d'intervention de couple	CT	B	40
Développement personnel	CT	B	30
<u>3.2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	30
<u>Total des périodes</u>			150

4. PROGRAMME

4.1. Méthodologie spéciale : modèles d'intervention psychosociale

A partir de situations de conseil conjugal rencontrées en stage ou proposées par le professeur, l'étudiant sera capable de :

- ◆ d'analyser son action en réalisant des liens pertinents entre le cadre théorique de référence du modèle choisi et la méthodologie d'intervention psychosociale ;
- ◆ d'analyser ces actions en suivant la méthodologie d'intervention psychosociale utilisée dans son cadre théorique de référence ;
- ◆ d'expliciter les références, les justifications théoriques, les concepts sous-tendant les techniques utilisées, en référence aux auteurs envisagés ;
- ◆ d'expliquer les principes suivis et les limites rencontrées par une analyse comparée avec un autre modèle de référence ;
- ◆ de justifier en quoi le contexte apparaît pertinent à l'exploitation de cette approche et quelles stratégies sont mises en place pour l'adapter ;
- ◆ de décrire, en s'appuyant sur un cadre conceptuel donné, les caractéristiques de son propre style relationnel ;
- ◆ de mettre en évidence la cohérence entre les objectifs visés par ces actions et le modèle d'intervention psychosociale envisagé ;
- ◆ de faire la critique des concepts mis en jeu en les liant aux principes éthiques et déontologiques ;

- ◆ de relever les contradictions éventuelles entre les modèles ou au sein d'un même modèle de manière constructive pour la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ de préciser quelle(s) approche(s) lui semble(nt) mieux maîtrisée(s) par lui et adaptée(s) à sa fonction de conseiller conjugal et familial en se situant à titre personnel et professionnel.

4.2. Techniques d'intervention de couple

A partir de situations exemplatives de consultations de couple, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'accueillir et d'écouter une demande d'aide par des attitudes qui facilitent l'expression des difficultés du couple ;
- ◆ de mettre en évidence, dans la demande formulée par chacun et par le couple, les éléments conscients, inconscients, explicites et implicites ;
- ◆ d'expliciter le sens du cadre d'intervention, de l'introduire dans le processus de l'entretien et de préciser les limites et contre-indications de la prise en charge ;
- ◆ d'accompagner le couple dans la prise de conscience et la compréhension de ses difficultés et de ses systèmes de fonctionnement ;
- ◆ de formuler des hypothèses de travail et de les vérifier ;
- ◆ d'identifier ses blocages affectifs et de les clarifier pour entendre l'autre et/ou le couple ;
- ◆ d'aider les personnes et le couple à découvrir leurs potentialités, freins, etc. ;
- ◆ d'accompagner les personnes et le couple dans ses choix de vie en veillant à leur en laisser la responsabilité ;
- ◆ de réorienter les personnes et/ou le couple vers d'autres professionnels de l'équipe ou du réseau.

4.3. Développement personnel

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier ses besoins et ses attentes en matière de consultation ;
- ◆ de repérer les images de couple et du couple parental qu'il porte en lui ;
- ◆ d'approfondir ses potentialités d'introspection ;
- ◆ de repérer les valeurs présentes dans sa pratique professionnelle ;
- ◆ de repérer son contre-transfert dans les situations d'entretien.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

dans le cadre de situations professionnelles exemplatives choisies par l'enseignant,

- ◆ de mettre en oeuvre des attitudes d'écoute et d'empathie ;
- ◆ de réaliser une analyse de la démarche explicite et implicite ;
- ◆ de proposer des hypothèse de travail ;
- ◆ d'établir un cadre d'intervention approprié ;
- ◆ de repérer les potentialités et les freins de la personne et du couple ;
- ◆ d'analyser son action en réalisant des liens pertinents entre le cadre théorique de référence du modèle et la méthodologie d'intervention psychosociale choisis ;
- ◆ de mettre en oeuvre des stratégies d'accompagnement ou de réorientation des personnes et du couple vers d'autres intervenants ;
- ◆ d'analyser les normes et les valeurs en jeu ;
- ◆ d'identifier les interactions entre l'aidant et l'aidé ;
- ◆ d'explicitier les spécificités des approches systémique et analytique, leurs limites et leurs intersections.

Pour déterminer **le degré de maîtrise**, il sera tenu compte :

- ◆ de la finesse des analyses ;
- ◆ de la diversité des hypothèses formulées ;
- ◆ de la capacité de non-jugement et de positionnement personnel ;
- ◆ de l'intensité de l'introspection ;
- ◆ de la pertinence du cadre d'intervention ;
- ◆ du degré d'empathie et d'écoute ;
- ◆ du respect des limites de sa fonction ;
- ◆ de la capacité d'utilisation d'un vocabulaire rigoureux et spécifique ;
- ◆ de la précision des concepts utilisés.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.